CNFPT

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2010

Analyse d'un document

Option : Paysages, espaces verts

EPREUVE N° 13

Durée : 4 h
Coefficient : 4

SUJET :

Toutes les agglomérations possèdent des espaces naturels ou agricoles en limite de leur tissu urbain : forêts, zones humides, friches... Malgré l'importance de leur occupation spatiale, ces espaces restent souvent méconnus auprès des décideurs et du grand public. Ils font l'objet d'une forte pression liée principalement au développement rapide des villes qui s'étalent au point de constituer parfois le contre exemple du développement durable.

QUESTION 1

En tant que responsable de la direction des espaces verts, des espaces de nature et du paysage d'un EPCI de 250 000 habitants, il vous est demandé de rédiger une note à l'attention du Président. Celle-ci visera dans un premier temps à :

1. **identifier les fonctions, les activités ou les services rendus par les espaces naturels périurbains,**
2. **identifier les acteurs intervenant sur ces espaces et leurs attentes,**
3. **identifier les menaces et les contraintes qui pèsent sur ces espaces.**

A travers cette analyse critique, il s'agira d'en dégager les principaux enjeux.

QUESTION 2

Puis, sur la base de ces éléments, vous proposerez des recommandations pour l'aménagement du futur parc périurbain de votre EPCI, notamment sur la question de la gouvernance. Après avoir défini les grands objectifs, cette réflexion se traduira à travers une série d'actions dans des domaines tels que, par exemple, la réglementation, l'accueil du public, la biodiversité ou encore l'agriculture.

En l'absence de carte et de plan, le candidat aura toute liberté pour préciser le cadre d'intervention.

Barème de notation :

- **Compte rendu critique de l'analyse : 8 points**
- **Orientations prospectives : 10 points**
- **Lisibilité et cohérence du document : 2 points**

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	Gouvernance des villes : le cas de l'environnement Jacques THEYS La ville négociée... 8 septembre 2007	**Page 3**
Document n° 2	Ces citadins qui usent de la nature Emmanuel BOUTEFEU Espaces naturels n°21 – janvier 2008	**Page 7**
Document n° 3	La « ville étalée » : un anti modèle de développement durable ? Francis BEAUCIRE Europe, le génie des villes / Nancy 2009	**Page 9**
Document n° 4	Les plans locaux de l'urbanisme à l'échelle intercommunale Bruno COHEN BARCIE Techni.cités n° 187 – avril 2010	**Page 13**
Document n° 5	Conséquences des pratiques agricoles sur l'avifaune en zones céréalières Vincent BRETAGNOLLE Colloque régional « Agriculture et biodiversité » - 7 avril 2009	**Page 15**
Document n° 6	Prix du paysage 2006 Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	**Page 19**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

DOCUMENT n° 1

Gouvernance des
le cas de l'environnem

Le terme de « gouvernance » s'est imposé au cours des années quatre-vingt-dix comme le symbole d'une nouvelle modernité dans les modes d'action publique et le gouvernement des entreprises. Il est même devenu, en quelques années, l'un des lieux communs du vocabulaire de l'aménagement du territoire. Dans cet article [1], l'auteur propose une réflexion critique sur cette notion qui touche de près celle de « négociation », en s'appuyant sur les innovations intervenues dans le champ environnemental.



JACQUES THEYS
est directeur du Centre de prospective et de veille scientifique à la Direction de la recherche et des affaires scientifiques au ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables.

L'environnement, un « laboratoire » de la gouvernance moderne ?

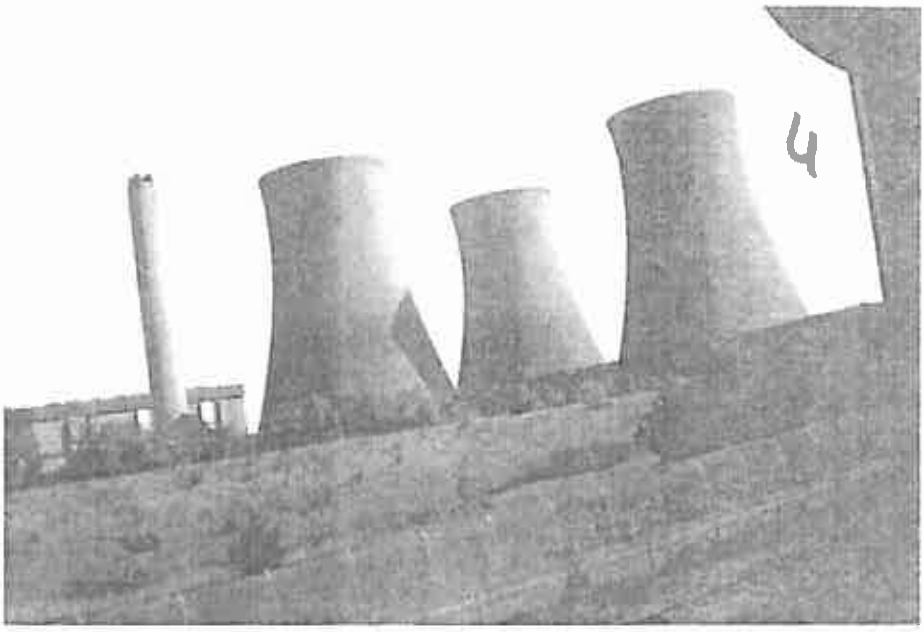
[illegible] la globalisation, l'émergence des grandes régions économiques comme l'Europe, et l'influence croissante des idées libérales, au point que l'on peut parler rétrospectivement d'une véritable « révolution silencieuse » dans la conception et la mise en œuvre des politiques de l'environnement

Il est clair que les nouvelles formes de gouvernance ont aussi été pour les politiques de l'environnement, un moyen de surmonter leurs faiblesses ou leur déficit de légitimité, et en particulier de réagir aux critiques d'inefficacité ou d'autoritarisme auxquelles elles ont été confrontées dès l'origine [2]. Et il n'est donc pas totalement surprenant que certains auteurs comme Anthony Giddens ou Ulrich Beck soient allés jusqu'à dire que la crise environnementale avait joué un rôle central dans l'émergence de la « modernité réflexive », comme d'ailleurs dans la « modernisation de la vie politique » : c'est sans doute dans ce domaine que l'expérimentation de nouvelles formes d'action collective a été la plus vive. Au tournant des années quatre-vingt-dix, il devint en effet évident que tout progrès supplémentaire dans la politique de l'environnement dépendait désormais de la capacité à mobiliser la société tout entière – en commençant par les entreprises, les consommateurs et les habitants. « L'intégration », « l'internalisation », « la responsabilisation », « la participation » devinrent de nouveaux slogans largement répandus.

Une gouvernance à quatre dimensions

Prises ensemble, toutes ces transformations de l'action publique dessinent aujourd'hui un « paysage » apparemment très sophistiqué de la « bonne gouvernance » ; un enchevêtrement très com-

villes : ent





d'une situation où ce renforcement se ferait contre les formes classiques de représentation élective ou au prix d'un affaiblissement des institutions publiques. Il ne s'agit pas, en d'autres termes, de remplacer le « gouvernement » par la « gouvernance », mais plutôt d'organiser articulation. On ne peut se contenter de constater la juxtaposition de logiques et de modes de régulation différents, se développant à plusieurs échelles – régulation de l'État, régulation de la société civile... Il faut aussi penser leur combinaison, ce qui veut dire, sans doute, dessiner de nouvelles lignes de partage.

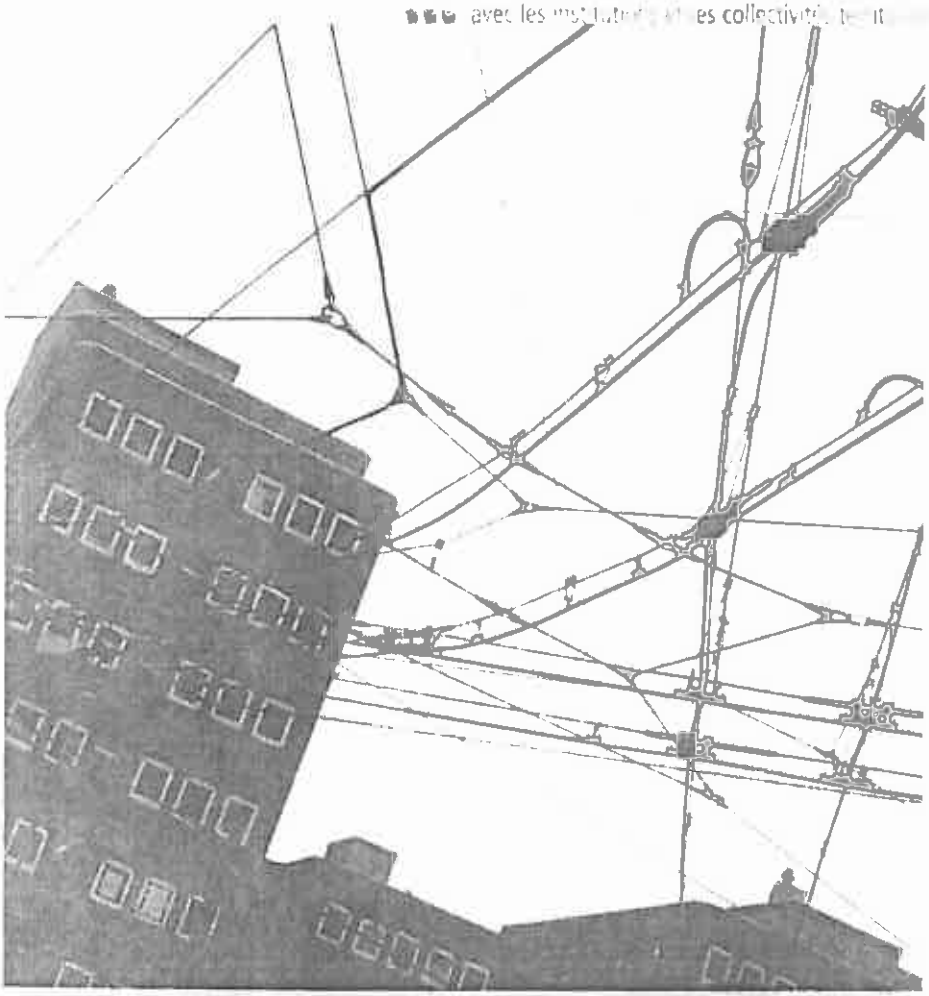
De nouvelles lignes de partage

On a pu un moment imaginer que cette nouvelle division du travail, cette nouvelle ligne de partage, entre démocratie participative et démocratie représentative (Parlement et gouvernement) pourrait s'organiser autour des différentes étapes du cycle de vie politique – mise sur agenda, décision, mise en œuvre, évaluation et contrôle –, la participation étant le plus souvent limitée à la phase de mise en œuvre et d'acceptation des projets. On sait aujourd'hui que cette

tative ; ce sont les problèmes qu'il faut gérer avec ceux qui les vivent, ce qui n'est pas la même chose ». On est donc face à deux logiques d'action bien distinctes, dans une configuration très proche de la « subsidiarité active », avec deux modes d'implication démocratique sensiblement différents, mais qu'il s'agit d'articuler.

Des questions non ou mal résolues

Pour l'environnement, il semble en effet qu'une vision dualiste de l'organisation des pouvoirs, combinant l'unité et la diversité, la légitimité et l'efficacité, la mobilisation et « l'*accountability* » soit la mieux appropriée. Aux États, aux parlementaires, aux juges de prendre en charge, dans une perspective de solidarité et de protection à long terme, les risques écologiquement ou socialement intolérables, d'assurer un « filet de sécurité » contre les accidents majeurs de garantir (par l'incitation ou la sanction) l'application effective des règles, en anticipant éventuellement la demande sociale. Aux collectivités locales, aux entreprises, à la société civile de négocier et gérer collectivement les



... problèmes qui les concernent, en construisant des visions partagées et en intervenant dans des procédures ouvertes de codécision.

Raisonnable et sans doute réaliste, cette nouvelle division du travail – qui conduit à recentrer l'Etat sur les situations insoutenables et les procédures de participation sur la résolution de problèmes – laisse cependant mal résolues deux questions majeures. D'abord celle de l'intervention du citoyen dans le contrôle de la « technoscience ». Et ensuite, et peut-être surtout, celle de la participation du public et des différentes parties prenantes dans la gestion de problèmes non locaux, notamment à l'échelle européenne ou mondiale. Pour l'instant, les seules réponses crédibles à ces deux défis semblent bien être le développement et l'intervention croissante de structures de médiation et de transversalisation, situées à l'interface entre démocratie directe et démocratie représentative : régions, autorités indépendantes, forums de citoyens, conférences des consensus, fédérations associatives. Mais on voit bien qu'il s'agit là de solutions transitoires, en attendant des recompositions institutionnelles qui devront être beaucoup plus profondes [5].

Promouvoir une « démocratie cognitive »

La promesse d'un accès plus ouvert de la société civile à la décision risque malheureusement de rester purement formelle si elle ne s'accompagne pas, parallèlement, de profonds changements culturels, et surtout d'une « nouvelle donne » dans le partage du savoir et de l'expertise. La « bonne gouvernance » accorde une place centrale à l'information et à la connaissance, non seulement comme condition de mise en œuvre des politiques normatives, mais aussi comme alternative possible à ces politiques. Cependant, l'information ne suffit pas pour construire une culture commune ni pour produire de la mobilisation collective : il faut aussi pouvoir la relier à l'action quotidienne des individus, à leurs possibilités concrètes d'intervention dans la vie démocratique, et, plus largement, à une mémoire partagée.

Le premier défi à relever est de faire

... conditions :

- du côté des médias, un effort persévérant de pédagogie et de distanciation par rapport à l'événement ;
- du côté des scientifiques, une éthique de l'objectivation et de l'autonomie qui mette le savoir à l'abri de toute forme d'expropriation par les groupes de pression, et un souci réel de mise en débat public des connaissances ;
- du côté du système éducatif, la généralisation à tous de l'enseignement scientifique, et une meilleure intégration de



Les quatre dimensions de la gouvernance

① Moderniser l'action publique, en accroître la légitimité et la crédibilité *(gérer la confiance et l'acceptabilité)*

② Développer des mécanismes non autoritaires de coordination et de régulation de l'action collective *(gérer la pluralité et la mobilisation)*

③ Etendre la rationalité réflexive et procédurale *(gérer l'incertitude et la complexité)*

④ [illegible]

tion permettant d'assurer un véritable contrôle démocratique des choix scientifiques et techniques (rôle des autorités indépendantes),

- et enfin, du côté de l'opinion, une acculturation au doute et à l'idée que la connaissance ne se confond pas avec l'accumulation de certitudes, ce qui suppose aussi une certaine acceptation du droit à l'erreur pour la politique.

Comme on le constate à travers toutes ces préconisations, la « bonne gouvernance » suppose des changements struc- [illegible] cantonne généralement. Cette remarque ne semble pas devoir être limitée au seul cas de l'environnement. Elle devrait sans trop de difficultés pouvoir s'appliquer à la plupart des domaines de l'action publique, et notamment à l'aménagement du territoire. ➪

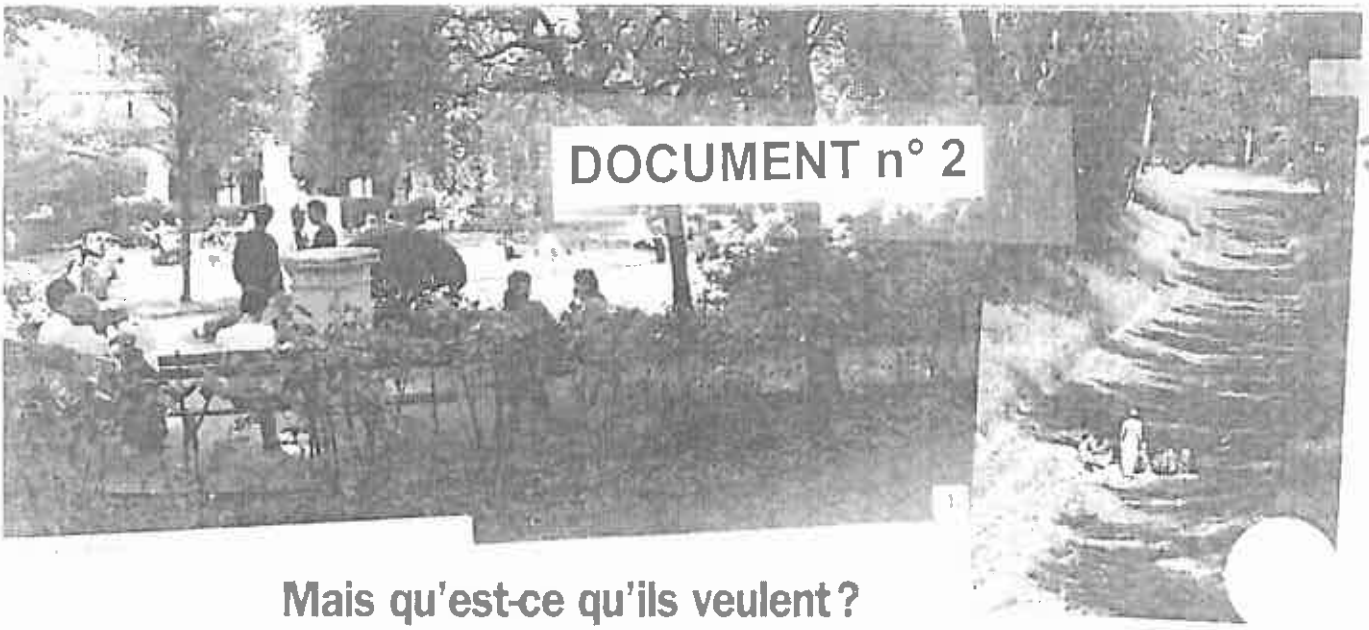
© Revue Développement Durable et Territoires, 2002-2006 (extraits) Tous droits réservés

NOTES

[illegible]

5. Les propositions de Bruno Latour en France ou d'Ulrich Beck en Allemagne, visant à créer une instance parlementaire spécifique « Parlement des choses » ou « Chambre Haute » pour traiter des problèmes situés entre science, technique et société vont dans ce sens.





DOCUMENT n° 2

Mais qu'est-ce qu'ils veulent ?

Ces citadins qui usent de la nature

>>> Enquête

En 2002, une enquête réalisée auprès des habitants de la communauté urbaine de Lyon a permis de mesurer la demande sociale en matière de lieux de nature. Ces mêmes citadins qui pratiquent les espaces de proximité fréquentent les espaces naturels périurbains. Une meilleure connaissance de leurs attentes et de leurs représentations concernant la nature devrait apporter quelques enseignements utiles aux professionnels des espaces naturels. Parmi les résultats de cette enquête, on notera que dans les parcs urbains ou en pleine nature, les citadins recherchent la même chose : calme, paix, détente.

Salon de verdure. La semaine, les citadins fréquentent les squares. Ainsi, la moitié des personnes interrogées[1] déclare aller quasi quotidiennement dans un square. Cet espace multifonctionnel est à la fois un lieu de détente, une salle de lecture en plein air, un terrain de jeux, une aire de pique-nique. Le square est surtout un salon de verdure où les riverains viennent rencontrer, s'isoler et renforcer les liens sociaux. Certains habitués le considèrent d'ailleurs comme leur jardin privé où ils aiment bavarder avec leurs voisins en parlant, après la sortie des classes, pendant qu'ils surveillent discrètement leurs enfants.

Un parc domicile square constitue un itinéraire de promenade à part entière, favorisant l'activité physique et la détente. Du reste, la promenade est le premier motif de visite évoqué (40 %), assez loin derrière, les riverains accompagnés d'enfants sont attirés par les aires de jeux (20 %). Le temps de déplacement qu'un citadin est prêt à consentir pour se rendre dans un square est de l'ordre de dix minutes, ce budget temps permet de mesurer le rayon d'attractivité d'un square, la fréquentation étant cependant totalement tributaire des rythmes scolaires et des conditions météorologiques. Un square est d'autant plus sollicité que la population riveraine se compose de jeunes ménages, avec des enfants, habitant en immeubles collectifs groupés.

Lieu de détente et d'exercice. Le week-end, les citadins fréquentent les parcs urbains

Quelles sont les attentes des publics urbains qui fréquentent les espaces naturels protégés ? Les mêmes que dans les jardins publics : le libre contact avec la nature.

1. Enquête téléphonique réalisée par le Certu en 2002 auprès de 305 habitants de la communauté urbaine de Lyon âgés de 18 ans et plus.

2. Sous le terme de campagne, les personnes interrogées rassemblent une grande diversité de paysages, sites forêts, surfaces agricoles

(30 % des personnes interrogées). Le [illegible] l'activité favorite de ses usagers, [illegible] avec la ferme intention [illegible] défendre et de contempler [illegible]. Marcher ou flâner [illegible] beaucoup surclassant [illegible] ment de bien être. Plus un espace [illegible] plus il est capable d'offrir [illegible] et plus le parc attire [illegible] parc gagne en attractivité [illegible] paysagers sont agencés selon un [illegible] accentuée par des [illegible] que dirigés vers un élément [illegible] ral. Les équipements [illegible] toboggans, animaux [illegible] installations sportives [illegible] pistes cyclables, sont [illegible] tes des enfants et des [illegible] ces derniers sont souvent des prétextes à la domenicale, un parc disposant de [illegible] ments spécialisés a une meilleure [illegible] tion des familles et des adolescents.

Un parc en position centrale [illegible] prise des habitants de la ville centre [illegible] toute travaillée durant la quasi [illegible] un square de proximité. En [illegible] un parc connaît une fréquentation [illegible] tante qu'un square. En [illegible] il attire les habitants [illegible] commune périurbaine.

Accéder au monde du silence. [illegible] personnes interrogées[2] [illegible] la campagne : 48 [illegible] [illegible] toutes les semaines et toutes [illegible] arguments justifiant un [illegible] - le besoin de calme et de verdure [illegible] famille ou entre amis. Les [illegible] sondées qui disposent d'une résidence secondaire affirment de « leur pied à terre pour [illegible] dans la campagne ». Mais durant [illegible] sortie, elles ne pratiquent guère d'activités [illegible]

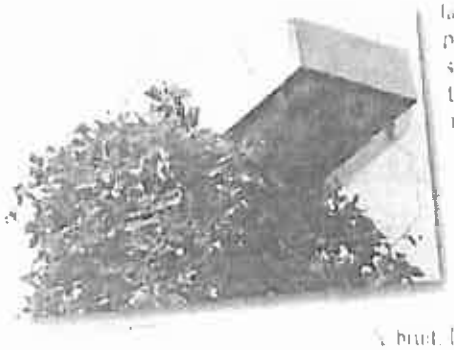
suite page 14

suite de la page 13

de balades en forêts, de cueillettes de champignons, d'observations de la nature. Bref le contact avec la nature n'est pas leur motivation première. En fait, elles décompressent, prennent congé de la ville, s'y reposent, vivent en retrait de l'agitation urbaine. Les partants à la campagne font surtout « le plein de calme » et « le vide en ville ».

Pour les autres, une sortie à la campagne est l'occasion de se promener dans la nature. La encore la marche à pied est l'occupation préférée du citadin à la campagne, comme dans les parcs et les squares. Les activités sportives et récréatives n'ont pas la dimension qu'on est prêt à penser. 15 % des personnes interrogées déclarent pratiquer un sport de pleine nature à la campagne (randonnée, canoë kayak, ski de fond, vélo tout terrain). Parmi ces « promeneurs du dimanche », une majorité apprécie de se balader dans des lieux de nature renommés dont les installations et les équipements d'accueil correspondent à ceux qu'ils côtoient dans leurs parcs préférés (64 % des attentes). Au contraire, une minorité recherche des lieux de libre contact avec la nature loin des nuisances de la ville : bruit, bétons, promiscuité. Une partie des personnes allant régulièrement à la campagne y reste d'une demi-journée à une journée complète, tandis que l'autre partie prolonge son séjour sur deux jours consécutifs ou plus. Le prix à payer pour accomplir un séjour à la campagne est donc beaucoup plus élevé que pour un parc et un square : il faut organiser la sortie, disposer d'un véhicule, prévoir la logistique d'accompagnement, les repas et les nuitées. Face à ces contraintes matérielles et financières, on comprend que 35 % des répondants renoncent à se balader dans les espaces naturels et ruraux.

L'ART DE VÉGÉTAL DANS LE MONDE URBAIN. IL S'AGIT DE SAVOIR MARIER DU MOBILIER URBAIN (TUTEAUX MÉTALLIQUES) AVEC DES PLANTES GRIMPANTES (VIGNE VIERGE ET RENOUÉE GRIMPANTE).



En savoir plus

Le parc urbain représente la nature. [illegible] est un modèle reflétant de façon [illegible] ment les squares mais aussi les espaces naturels ruraux sont perçus à travers [illegible] que doit présenter un parc urbain. [illegible] pense le monde urbain n'a pas d'[illegible] par nature un endroit [illegible] pauvre, sans diversité, pollué. Dans [illegible] public, il correspond à des [illegible] arbres, des pelouses et de [illegible] en somme retrouver les [illegible] au calme. La [illegible] de la nature. La [illegible] et de détente.

Aux yeux du public, un espace [illegible] engazonné et arboré mérite [illegible] petit coin de nature. Cette [illegible] d'une position extra-terrestre [illegible] la ville. Par contre, ce [illegible] elle est perçue comme calme et propre, loin de [illegible] Aussi, il faut bien [illegible] se balader en forêt et les [illegible] sont très faibles ne se démarquent [illegible] citadin, pour qui dans un parc urbain, il peut se retrouver dans une forêt pas trop [illegible] sous la surveillance d'un garde. Le [illegible] urbains qui fréquentent les espaces [illegible] attendent le libre contact avec la nature. ■

Emmanuel Boutefeu - [illegible]

>>> Mel : emmanuel.boutefeu@equipement.gouv.fr

Attentes sociales en lieux de nature en ville et moyens d'action

Critères d'appréciation du public	>>	Leviers d'action possibles
Esthétique : perspectives visuelles dégagées • respect du genre des lieux • harmonie des matériaux et des couleurs • diversité des formes	>>	**Intervention paysagère** : points de vue dégagés • [illegible] des essences • mise en valeur du patrimoine paysager existant • intégration des ouvrages d'art • contraste des [illegible] ombrages rafraîchissants
Sécurité : pelouse autorisée • pas de tension sociale et de mauvaises rencontres • pas de risques naturels (arbres morts, flaques d'eau, berges boueuses) • sentiers bien tracés et balisés • bonne notoriété	>>	**Traitement des risques et conflits d'usages** : [illegible] • présence des gardes-[illegible] • séparation [illegible] et des fonctions • protection contre les [illegible]
Naturalité : [illegible] d'une nature authentique • présence d'éléments [illegible] (rochers, animaux, arbres remarquables [illegible] • zone calme • artificiel réduit	>>	**Gestion différenciée** : [illegible] • pas de traces de coupe rase • pas de produits [illegible] (produits phytosanitaires, engrais chimiques) • pelouses fleuries • gradient d'interventions le moins visible [illegible]
Propreté : pas de détritus • pas de tas [illegible] terre • trottoirs [illegible] • pas de nuisances sonores • pas de tags ni de graffiti	>>	**Gestion des déchets** : ramassage des détritus [illegible] • débroussaillage et tonte aux abords des [illegible] • nuisances sonores réduites • [illegible]
Equipement : parking • bancs • aire de pique-nique • aire de jeux • [illegible] • poubelles • piste cyclable • point d'accueil et d'information	>>	**Accueil du public** : infrastructures légères (banc, portail, [illegible] • aire de stationnement arborée à la périphérie • traitement des cheminements et des revêtements
Information : plan de situation et de repérage • panneaux d'information • [illegible] de parcours et d'accès • rappel des règles de conduite • appel au respect et au civisme	>>	**Action de communication et de sensibilisation** : [illegible] d'information • topo-guide • accueil des [illegible] • charte graphique • plan de communication



La « ville é

un anti-modèle de développement durable ?

La « ville durable » doit-elle nécessairement être « dense » et « compacte » ? L'auteur analyse la controverse existant dans le milieu de la recherche urbaine sur la question de l'étalement urbain, étudiée dans le cadre d'une commande du Plan urbanisme construction et architecture (PUCA). Cette controverse ancienne, réactivée par le discours sur le développement durable, met en question quelques-unes des idées les plus ancrées dans nos « modèles culturels ».

par **Francis Beaucire**

agrégé de géographie, est professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne et à l'École nationale des Ponts et Chaussées

talée » :

Un « modèle culturel » dépassé par les événements ?

The "sprawling city": an antimodel for sustainable development?

Must the "sustainable city" of necessity be "dense" and "compact"? Francis Beaucire analyses the current controversy in planning research circles about the issue of urban sprawl. Reactivated by the rise of sustainable development discourse, this longstanding debate challenges some of the ideas most deeply entrenched in our "cultural models".

Most often, any mention of the "sustainable city" leads, by some kind of direct hook-up, to eco-neighbourhoods, those exhibition venues for "high environmental quality", and to a dominant principle of contemporary planning: urban regeneration and densification around train stations. Involved in both cases are forms of urbanisation that seem to have established a consensus and imposed, regardless of all misgivings and expertise to the contrary, the geographical model of a "compact urban entity": this entity either consolidates itself from within by recycling escheated land or extends outwards in line with a neat plan, docking with newly urbanised zones huddled around existing population nuclei and railway network entry points. Dense, diverse and physically proximate, the compact city seems accepted as the ultimate horizon of the sustainable one. Driven by sustainable development, this dominant model ipso facto raises the question of the forms of urbanisation – sprawling, fragmented, diffuse – on its spatial periphery, and generates a fresh spike in the near-continuous confrontation between urbanisation models: cultural models which in fact are models of society.

This is a particularly sensitive question in France, as Martin Vanier reminds us in a recent book on interterritoriality:

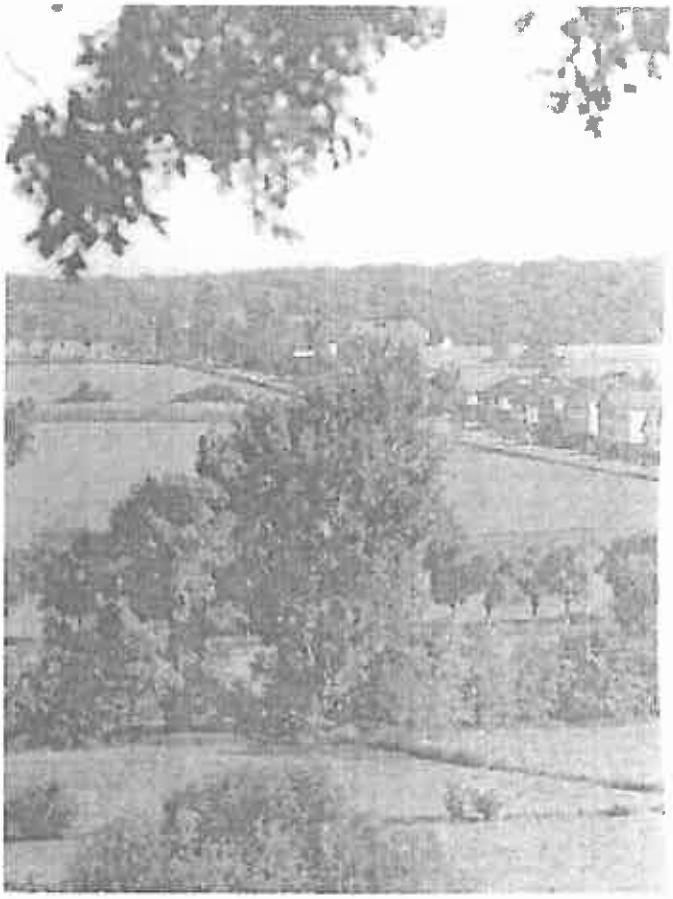
"There's a nightmare in the territorial development closet in France: it's called periurbanisation... Urban France, that of the experts and researchers and decision-makers with something to say on the subject, isn't very fond of its periurban society, and the feeling is mutual. Isn't the now official European model of the sustainable city that of compactness, of opposition to periurban dilution? And isn't periurbanisation the embodiment of everything that contradicts sustainable development?"

A "cultural model" that's been left behind?

The controversy can be partly explained by an enduring "cultural model" according to which the city is necessarily compact and strong as it remains inside its walls and sprawling, fragmented and uncontrollable once it ventures outside them. The ramparts of the medieval city may have fallen but the model remains. The problem is a tendency to see periurbanisation as pathological proliferation. For many researchers and specialists, the city exclusively reflects a central model in which different people manage to live more or less together in more or less shared spaces. But we are also being more and more insistently reminded that sprawl – signalling the city's replacement by "the urban" – has become the dominant mode of production, and a dynamic which in many is in direct conflict with sustainable development.

Thus Thomas Sieverts, author of a book on the "in-between city", believes that, while we may devoutly wish for a "compact" city all attempts to bring it into being have so far failed. He makes it clear that urban sprawl is a widespread phenomenon in Europe, and not just some kind of French specialty. What varies is the "texture" of the fragments: there is a link here, of course, to spatial configurations, but also to non-urban regional densities. To cite as one example the outlying suburbs of Nantes in France and Karlsruhe in Germany, density is three to four times greater in Germany.

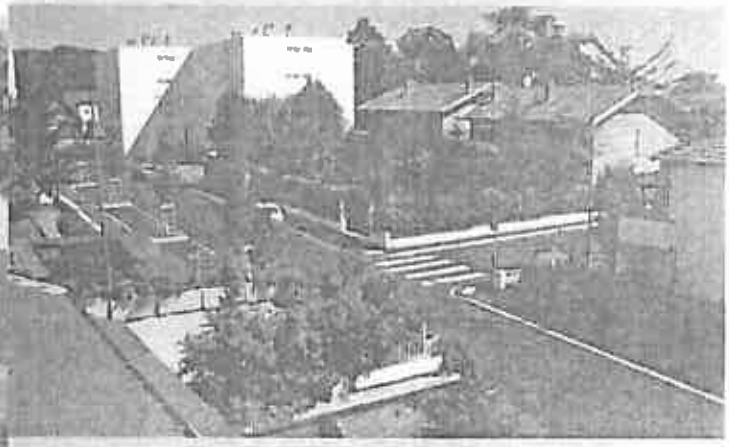
Meanwhile in France, building permits in periurban municipalities are being distributed at a rate that does nothing to ease the situation. In general terms a certain propensity to cut free politically of the city-centre is emerging in the form of territorial projects indifferent to a reliance on the urban which, while admittedly less total, is still an economic reality. The issues development has to cope with are not new but have ...



Un paysage en trois dimensions

> ***Le modèle dominant porté par le développement durable pose ipso facto la question des formes d'urbanisation qui lui sont spatialement périphériques – étalées, fragmentées, diffuses…***







... been reactivated by the newly urgent issues of energy consumption and greenhouse gas emissions. Should we, then, enhance the attractiveness of a host of small peripheral hubs and thus create local communities? Or, on the contrary, should we back central urban hubs with broader spheres of influence? How do you achieve compatibility and, more crucially, synergy, between economic efficiency, social equity and environmental management in geographic contexts that cannot be reduced solely to the compact city model?

A landscape in 3D

Firstly, *to reduce the issue of the sustainable city to a matter of energy – consumption and greenhouse gas emissions – is to set off up a blind alley.* This point of view is largely that of social science researchers for whom the city, apart from differences to do with geographical form and the resultant social life, is a socio-spatial system within which social discrimination and economic handicaps can also be of environmental origin. In addition, this exclusive focus on the energy question sits badly with the integrated approach – a synergy of economics and social and environmental considerations – required by sustainable development.

Secondly, current research into urban life and the city, irrespective of the model, signals an ongoing change of frame of reference regarding the set of concepts on which opinion about urban models was founded during the 80s and 90s. In other words the attitude of researchers to sprawl has changed, although without producing consensus. Analysis of urban configurations in the light of sustainable development policy demands this change of frame of reference, whose definition is one of the issues contemporary urban research is working on.

Lastly, *the sprawling city is an aspect of the sustainable city*, for it would seem irresponsible simply to settle for condemnation of a still-functioning urban configuration which concerns 40% of France's population and approximately a third of Europe's city dwellers. While it is imperative that action be taken regarding the forces behind sprawl – there seems to be no argument about this in the political arena – it would be unwise to accept the idea (apparently antithetical to the received wisdom of the "compact city") that Europe's different periurban configurations can also, in their different ways, make a contribution to the sustainable city, this is an idea that challenges the modalities of past, and maybe still ongoing, urban governance. The sprawling city, in all its many forms and in the context of highly variable densities, is a standard European feature, not a "French exception". To design sustainable European cities by locking periurban territories into a kind of unreflective sustainable urbanism-in-progress is clearly no longer a tenable position. Even so, reincorporation of the sprawling city into sustainable development thinking other than as an error to be rectified raises three groups of questions in both research and political terms: questions of high, but carbon-free mobility, of ready access to the urban for all, and of urban quality and social cohesiveness – not to mention questions bearing on economic effectiveness in territorial terms.

Francis Beaucire*

** Holder of an agrégation in geography, Francis Beaucire teaches at University of Paris I – Panthéon Sorbonne and the Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.*

(1) Martin Vanier, *Le pouvoir des territoires, essai sur l'interterritorialité*, Economica-Anthropos, Paris, 2008.
(2) Thomas Sieverts, *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, Marseille, Parenthèses, 2004.



Changement d'échelle

À lire

- Publiée en octobre dernier à l'occasion de la 19e convention nationale de l'AdCF, l'étude « Les communautés et l'urbanisme » (en téléchargement libre sur le site www.adcf-asso.fr) dresse un état des lieux sur le niveau actuel d'engagement de l'intercommunalité sur cette compétence stratégique. Cette étude a nourri les travaux du comité opérationnel urbanisme du Grenelle et comporte des pistes de réflexion et des préconisations pour assurer une plus grande cohérence des différents documents de planification territoriale.
- Un supplément de la revue *Etudes foncières* a été réalisé sur le thème « Les communautés et le foncier », en partenariat avec l'Adef et le Certu, téléchargeable sur l'extranet du site de l'AdCF réservé à ses adhérents.
- *Réussir son PLU*, un ouvrage de la collection Essentiel sur des éditions Territorial. Sommaire, commande ou téléchargement sur http://librairie.territorial.fr, rubrique « Essentiel sur »

Conséquences des pratiques agricoles sur l'avifaune en zones céréalières

Vincent BRETAGNOLLE,
CNRS-Chizé

Crise de la biodiversité dans les espaces agricoles

Les activités humaines ont bouleversé l'environnement global lors des deux derniers siècles en altérant profondément l'utilisation des terres et des eaux, les cycles biogéochimiques, la chimie atmosphérique et la distribution et dynamique de la biodiversité à l'échelle planétaire (Vitousek *et al.* 1997, Chapin *et al.* 2000). La destruction des habitats naturels, l'exploitation excessive des espèces et l'introduction des espèces exotiques due à la mobilité croissante des populations humaines sont responsables des disparitions d'espèces documentées ces trois derniers siècles (Groombridge 1992), et ont engendré des taux d'extinction comparables à ceux des cinq grands événements d'extinction du passé géologique (Pimm *et al.* 1995). Devant cette crise, dont l'amplitude et la vitesse apparaissent comme sans précédent dans l'histoire de la Terre, la conservation de la biodiversité et plus généralement la **gestion des ressources naturelle** est aujourd'hui considérée comme incontournable par les politiques publiques, définie comme un des piliers du **développement durable**, et constitue sans conteste l'un des enjeux majeurs du prochain millénaire par ses retombées économiques, sociales et biologiques.

L'impact de ces activités sur la biodiversité s'exprime à travers les modifications d'habitats (Ehrlich 1988), engendrées principalement par les **modifications d'usage des terres** (Groombridge 1992; Chapin *et al* 2000), qui affectent tout particulièrement la biodiversité au niveau des paysages (Solbrig 1991). Les changements d'usage des terres entraînent en effet la destruction, la transformation et la fragmentation des habitats, et apparaissent clairement comme le facteur majeur déterminant des événements d'extinction d'espèces aux échelles locale et globale (Sala et al 2000). Bien qu'extrêmement variable selon les écosystèmes, cet impact s'est avéré particulièrement fort dans les **espaces agricoles** (Williams 1990, Pain & Pienkowski 1997). Or les paysages agricoles constituent de loin l'habitat dominant aux plans national (~50%) et européen (42%, contre 33% pour les forêts). La Politique Agricole Commune (PAC) mise en place en 1962 a engendré des bouleversements du paysage agricole, incluant le tissu social agricole autant que le paysage. Les modes de gestion et d'exploitation se sont considérablement intensifiés sous l'influence de la PAC qui a largement encouragé et contribué de manière décisive à l'évolution des pratiques agricoles vers des modes d'exploitation plus intensifs et plus spécialisés à grande échelle. Ainsi, bien que dans les trente dernières années, une régression du paysage agricole de près de 10% à l'échelle de l'Europe entière (déprise agricole) ait été enregistrée, dans le même temps, les paysages se sont uniformisés sous l'effet de l'intensification de l'agriculture (Pain & Pienkowski 1997, Benton et al 2002, Robinson & Sutherland 2002). Ces changements profonds ont entraîné des extinctions locales, régionales et nationales de nombreuses espèces (O'Connor & Shrubb 1986; Pain & Pienkowksi 1997). Les effets de l'intensification agricole sur la biodiversité ne sont plus discutés car d'innombrables études ont démontré la raréfaction de nombreuses plantes, insectes, oiseaux et mammifères à l'échelle continentale (Krebs *et al.* 1999, Donald *et al.* 2001, Benton *et al.* 2002, Kleijn & Sutherland 2003, Robinson & Sutherland 2002, Fox 2004) ou nationale (Inchausti & Bretagnolle 2005). Dans un contexte agricole dominé par la productivité et l'économie de marché, les systèmes prairiaux en particulier sont en continuelle régression depuis 1960 (Pain et Pienkowski, 1997). Bien qu'ils constituent des milieux variés, favorables au maintien de la faune et de la flore sauvages, ils laissent peu à peu la place à un système de cultures annuelles avec un travail du sol en profondeur plus régulier et des niveaux de fertilisation croissants. Le résultat global de ces changements est une perte nette de biodiversité dans les zones souffrant de déprise, et une perte encore plus importante dans celles où l'activité agricole s'est intensifiée, notamment les plaines céréalières. L'essentiel des problèmes environnementaux (qualité des eaux, érosion de la biodiversité) causés par l'intensification de l'agriculture résultent donc de l'uniformisation des modes d'occupation des terres : en termes de paysage, la perte des prairies au profit des cultures fourragères voire de la céréaliculture intensive, a conduit à un bouleversement paysager dont les conséquences environnementales commencent seulement à être analysées en France.

Pour ce qui concerne les oiseaux, les agro-écosystèmes abritent environ la moitié des 500 espèces d'oiseaux se reproduisant sur le continent, soit 250 espèces différentes. A cet égard, les milieux cultivés correspondent à l'écosystème (au sens large) le plus riche en Europe. Or là encore, contrairement à une idée répandue, c'est parmi cette communauté que l'on trouve la proportion d'espèces menacée la plus importante (environ 125 espèces, soit près de 50%), loin devant par exemple les zones humides. Pourtant, bien que les agro-écosystèmes soient majoritaires en surface

et représentent la communauté d'oiseaux la plus diversifiée mais aussi la plus menacée, ces milieux ne font, paradoxalement, que l'objet de fort peu d'études écologiques. De même, aucun effort de conservation, ou presque, n'a encore été entrepris sur ces milieux qui, du fait de la propriété individuelle, les rendent pratiquement impropres à la stratégie de conservation principale sinon exclusive, la mise en réserve naturelle.

Le cas de l'Outarde canepetière

Nous ne possédons malheureusement pas en France de données de qualité sur les Perdrix et les Alouettes, mais l'Outarde canepetière, *Tetrax tetrax*, espèce emblématique des paysages agricoles (Boutin et Métais, 1995), a diminué en France de 90% au cours des 18 dernières années (Jolivet, 1996). Les causes de déclin des populations d'Outarde des plaines céréalières ont été identifiées, suite à un vaste programme de recherche mené depuis 1997. Il s'agit d'un déficit de productivité des femelles, qui est environ moitié moindre par apport à la productivité théorique attendue pour une population stable. Nous savons également à quels facteurs est dû ce déficit de productivité. En premier lieu, environ 40% des pontes n'arrivent pas au terme de l'éclosion, suite à une destruction engendrée par les travaux agricoles (essentiellement la fauche dans les milieux prairiaux, en particulier les luzernes). Par la suite, près de trois quarts des poussins éclos meurent de faim, leur nourriture exclusive à cet âge étant constituée de criquets et autres gros insectes : les poussins d'outardes consomment en moyenne 200 criquets par jour...

Si la diminution des milieux prairiaux a probablement réduit la disponibilité des habitats de nidification pour cette espèce, c'est surtout à travers une réduction des disponibilités alimentaires engendrée par la disparition des prairies que s'explique le déclin des outardes. En effet, pour les orthoptères comme pour beaucoup d'espèces d'insectes de grande taille, les milieux prairiaux représentent le principal, sinon l'unique milieu de vie ou de reproduction. Les criquets du genre *Calypatmus* par exemple pondent en fin d'été dans le sol, les oothèques étant déposées juste sous la surface du sol. Une parcelle labourée se traduit par la disparition totale (ou presque) de l'ensemble des oothèques. Or, dans les systèmes céréaliers intensifs, d'où la polyculture élevage a disparu, le labour peut concerner 90 à 95% de la superficie, se traduisant par autant de pontes de criquets détruites.

Ainsi, l'analyse des raisons du déclin de l'Outarde canepetière en région Poitou-Charentes montre que la disparition progressive des systèmes de polyculture-élevage dans cette région, mais aussi le fauchage précoce (en particulier des luzernes) qui détruit une partie des pontes, et le labour des prairies qui raréfie les disponibilités alimentaires (criquets) pour les poussins de l'outarde en sont à l'origine.

Un programme de recherche-action

L'intérêt de notre site d'étude des Deux-Sèvres réside dans sa taille (340 km², 11000 parcelles agricoles, suivies exhaustivement depuis 1994), et la juxtaposition de contextes paysagers variés. Par ailleurs, la quasi totalité de ce site d'étude a été désigné en 2003 comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre du réseau Natura 2000, et le Document d'Objectif (DOCOB) de ce site (confié à deux ONG, dont la LPO) reposera en partie sur les résultats obtenus par le CNRS de Chizé, partenaire scientifique du Document d'Objectif. Les résultats de notre programme de recherche pourront donc être intégrés immédiatement dans le cadre de la Politique Natura 2000, et ceci est d'autant plus important que la ZPS Niort-Brioux (site d'étude du CNRS de Chizé) constitue en quelque sorte une zone pilote pour 8 ZPS désignées en Poitou-Charentes (pour un total de près de 200 000 hectares).

LA POLITIQUE AGRO-ENVIRONNEMENTALE S'ARTICULE EN FRANCE AUTOUR DE PLUSIEURS DISPOSITIFS, DONT LE CONTRAT D'AGRICULTURE DURABLE (CAD). CELUI-CI REMPLACE LE CONTRAT TERRITORIAL D'EXPLOITATION (CTE), SUPPRIME PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE EN AOUT 2002. LA MISE EN ŒUVRE DES CAD A COMMENCE SUR LA PLAINE DE NIORT SUD-EST A L'AUTOMNE 2004. EN 2004, NOUS NOUS SOMMES ENGAGES DANS UNE VASTE ANIMATION AUPRES DE LA PROFESSION AGRICOLE (ET LES INSTITUTIONS) DANS LE BUT DE VALIDER UN CAHIER DES CHARGES « BIODIVERSITE DANS LE CADRE DES CAD, PUIS DE FAIRE SIGNER DES CONTRATS (L'OBJECTIF ETAIT DE 30 SIGNATURES). L'OBJECTIF DU CAD TYPE DEVAIT REPONDRE AUX MENACES IDENTIFIEES SUR LES OUTARDES (ET PLUS GENERALEMENT LA BIODIVERSITE), A SAVOIR LA DISPARITION DES PRAIRIES ET LA DIMINUTION DES RESSOURCES ALIMENTAIRES. LE CAD TYPE A DONC ETE REDIGE SUR LA BASE DE NOS PROPOSITIONS AUTOUR DE MESURES FAVORISANT LE RETOUR DES PRAIRIES ET DES PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES AUX INSECTES. CE CAHIER DES CHARGES A ENSUITE ETE NEGOCIE AVEC LA DDAF DES DEUX-SEVRES ET LA PROFESSION AGRICOLE (CHAMBRE ET SYNDICATS), POUR ETRE VALIDE PAR ARRETE PREFECTORAL EN FIN D'ANNEE 2004. GRACE A UNE VIGOUREUSE CAMPAGNE D'INFORMATION ANIMEE PAR LE CNRS ET LA LPO, 28 CAD ONT PU ETRE SIGNES EN FIN D'ANNEE 2004, POUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE PRES DE 500 HECTARES.

17

Références bibliographiques principales

Benton T. *et al.* (2002) Linking agricultural practice to insect and bird populations: a historical study over three decades. Journal of Applied Ecology 39: 673-687.

Boutin J.-M., Métais M. (1995) : *L'Outarde canepetière,* Eveil Editeur, Saint Yrieix, France, 72 p.

Chapin F. *et al.* (2000). Consequences of changing biodiversity. Nature 405: 234-242.

Donald P. *et al.* (2001). Agricultural intensification and the collapse of Europe's farmland bird populations. Proceedings of the Royal Society (London) B 268: 25-29.

Ehrlich PR (1988) : "The loss of diversity : causes and consequences", *Biodiversity,* Wilson EO, éd., 21-27. National Academic Press, Washington D.C.

Fox A. (2004) Has Danish agriculture maintained farmland bird diversity?. Journal of Applied Ecology 41:427-439.

Inchausti, P. & Bretagnolle, V. In press. Predicting short-term extinction risk for the declining little bustard (Tetrax tetrax) in agricultural habitats. Biological Conservation.

Gibbons D.W., Reid J.B., Chapman R.A. (1993) : *The new Atlas of breeding birds in Britain and Ireland : 1988-1991,* T. & A.D. Poyser, London.

Groombridge B. (1992) Global Biodiversity - Status of the Earth's Living Resources: A Report Compiled by the World Conservation Monitoring Centre. Chapman and Hall, London, New York.

Jolivet C. (1996) : "L'Outarde canepetière en déclin en France. Situation en 1995", *Ornithos,* 3 : 73-77.

Kleijn D. & Sutherland W. (2003) How effective are European agri-environmental schemes in conserving and promoting biodiversity? Journal of Applied Ecology 40:947-963.

Krebs J. *et al* (1999) The second Silent Spring? Nature 400:600-602.

Lefranc N. (1997) : *Shrikes and the farmed landscape in France in Farming and birds in Europe: The Common Agricultural Policy and its implications for bird Conservation,* Pain D.J. & Pienkowski M.W. eds, University Press. Cambridge, UK.

O'Connor R.J., Shrubb M. (1986) : *Farming and Birds,* Cambridge University Press, Cambridge.

Pain D., Dixon J. (1997) : "Why farming and birds in Europe ?", *Farming and Birds in Europe. The Common Agricultural Policy and its Implications for Bird Conservation,* Pain & Pienkowski M.W. eds, Academic Press, London.

Pain D., Pienkowski M.W. (1997) : *Farming and Birds in Europe. The Common Agricultural Policy and its Implications for Bird Conservation,* Academic Press, London.

Pimm S. *et al.* (1995). The future of biodiversity. Science 269: 347-350.

Potter C. (1997) : "Europe's changing farmed landscape", *Farming and birds in Europe: the Common Agricultural Policy and its implications for bird conservation,* D. Pain & M.W. Pienkowski eds, Academic Press, San Diego, 25-42.

Potts D. (1997) : "Cereal farming, pesticides and grey partridges", *Farming and Birds in Europe. The Common Agricultural Policy and its Implications for Bird Conservation,* Pain D.J. & Pienkowski M.W. eds, Academic Press, London, 150-177.

Robinson R. & Sutherland W. (2002). Post-war changes in arable farming and biodiversity in Great Britain. Journal of Applied Ecology 39: 157-176.

Rocamora G., Yeatman-Berthelot D. (1999) : *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation,* Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.

Sala O. *et al.* (2000) Global biodiversity scenarios for the year 2100. Science 287: 1770-1776.

Solbrig O (1991) : *From genes to ecosystems,* IUBS, Paris.

Tucker G. (1997) : "Priorities for bird conservation in Europe: the importance of the farmed landscape", *Farming and birds in Europe. The Common Agricultural Policy and its implications for bird conservation,* D. Pain, M.W. Pienkowski eds, Academic Press, San Diego, 79-116.

Tucker G.M., Heath M.F. (1994) : "Birds in Europe : their conservation status", *Birdlife International,* Cambridge.

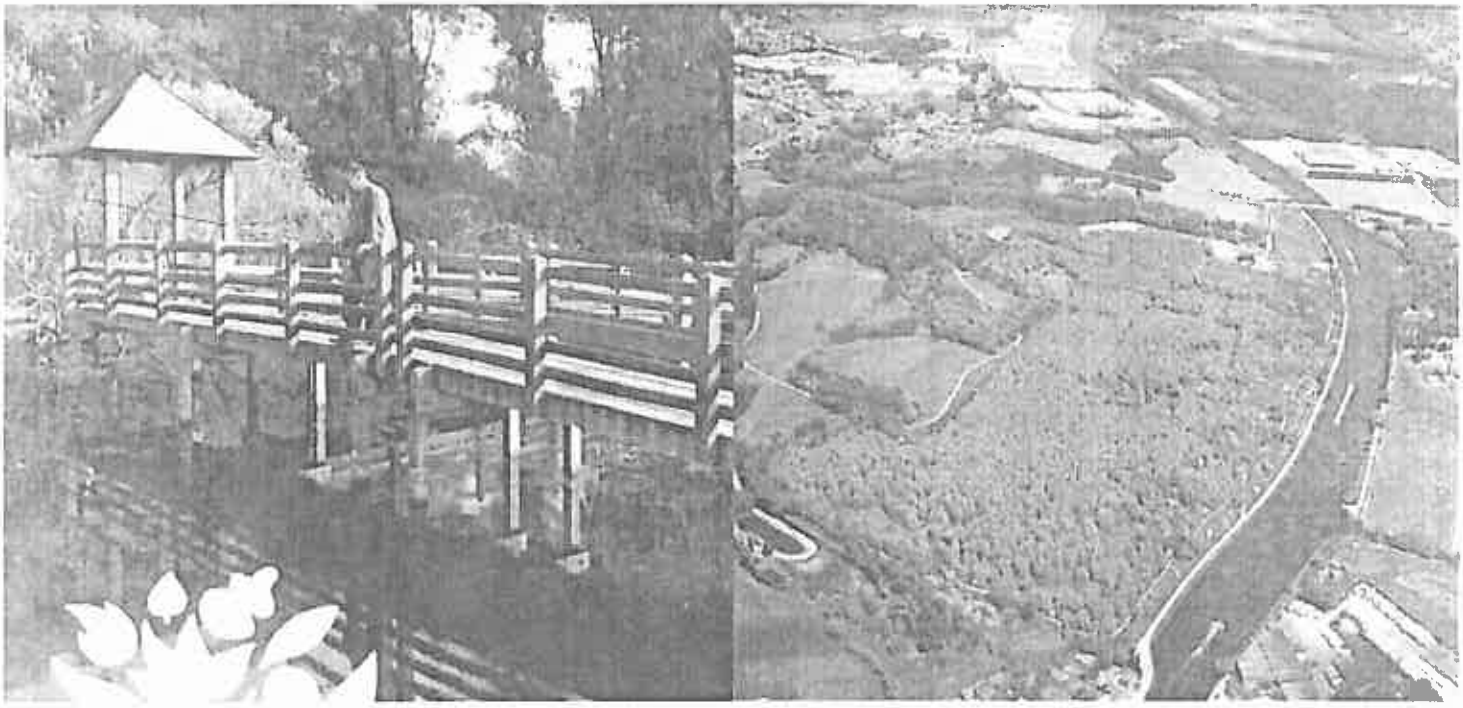
Turner I. et Meyer, W (1994). Pages 3-10 In W. Meyer et I. Turner (éditeurs). Changes in land use and land cover: a global perspective. Cambridge University Press, Cambridge

Vitousek P. *et al.* (1997) Human domination of Earth's ecosystems. Science 277:494-449.

Williams M. (1990) : *Wetlands : a threatened landscape*, Blackwells, Oxford.

19

DOCUMENT n° 6



Prix du
Paysage

PRIX DU PAYSAGE 2006

Les lauréats

Le jury, réuni le 19 septembre 2006 à Paris, a décerné le Prix au Paysage au **Parc de la Deûle**

Maître d'ouvrage :

Lille Métropole, Communauté urbaine de Lille, présidée par **Pierre MAUROY,**
Espace Naturel Lille Métropole dirigé par **Pierre DHENIN.**

Maître d'œuvre : équipe franco belge.

Jacques SIMON, Grand Prix du Paysage en 1990 diplômé de l'école des Beaux-arts de Montréal et de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles. Il a conçu tout à la fois, des projets de paysages, de espaces de jeux et des œuvres éphémères apparentées à du Land Art.
Jean-Noël CAPART : paysagiste urbaniste fondateur de « JNC International » en 1984 à Bruxelles. Ce bureau d'études qui réunit des paysagistes, architectes et urbanistes a ouvert une succursale à Lyon en 1990.
Yves HUBERT, paysagiste urbaniste formé en Belgique mais aussi en Suisse et en Allemagne a rejoint l'équipe de Jean-Noël CAPART dès 1982.

Le jury

Président

Jean-Marc MICHEL, Directeur de la Nature et des Paysages

Membres

Massimo ANGRILLI, Architecte faculté d'architecture de Pescara, Italie

Johanna BOUGON, Vice-Présidente d'Amiens métropole Prix du paysage 2005

Gilles DAVOINE, Journaliste, Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

Didier LEROUX, Président de l'Union nationale des entreprises de paysage

Katri LISITZIN, Paysagiste
professeur à l'Université d'UPPSALA Suède

Jacqueline OSTY, Paysagiste, Prix du paysage 2005

Sylvie SCHLUMBERGER, Paysagiste, Association française des directeurs de jardins et d'espaces verts

Isabelle SCHMIT, Paysagiste, Présidente de l'Association des paysagistes conseil de l'Etat

Jean-Pierre THIBAULT, Directeur régional de l'environnement d'Aquitaine

Pierre Marie TRICAUD, Paysagiste,
Président de la fédération française du paysage

Gilles VEXLARD, Paysagiste, Prix Allemand du paysage 2005

21

Prix du
Paysage

Le parc de la Deûle a eu pour enjeu majeur de changer l'image de la vallée de la Deûle par la reconquête de ses paysages et des milieux naturels

L'originalité de ce parc est de s'inscrire entre les franges de l'urbanisation et le maillage agricole pour tisser des liens entre population urbaine et population rurale. Il associe l'économie rurale à la dynamique urbaine et a su former une alliance entre les usages récréatifs et les pratiques agricoles. La restauration de ce paysage périurbain morcelé, la requalification de son environnement, le dialogue avec le milieu rural participent ainsi au renouveau de tout ce territoire.

Considérant le paysage comme un principe directeur pour l'amélioration de la qualité de vie des populations, la volonté politique de la métropole lilloise, qui a pour ambition de réaliser une couronne verte, s'inscrit dans les orientations de la Convention européenne du paysage.

Par l'aménagement de ce paysage périurbain, naguère dégradé, le parc de la Deûle en est une illustration exemplaire. Il cherche à répondre aux besoins de la ville tout en servant de cadre de vie à l'espace périurbain permettant de rassembler les populations autour d'une vision prospective de leur paysage.

Nelly Olin
Ministre de l'Ecologie
et du Développement durable



22

LE PARC DE LA DEÛLE, LILLE MÉTROPOLE

Le Prix du Paysage 2006

Préfiguration du vaste projet d'Espace Naturel Lille Métropole, le parc de la Deûle est un "parc en réseau" dont les diverses entités paysagères s'inscrivent dans les interstices du maillage périurbain et postindustriel de l'agglomération lilloise.

Ce territoire s'étendant sur une trentaine de kilomètres charpenté par la Deûle et son canal, formera à terme un véritable couloir écologique et paysager qui réunira Lille à l'ancien bassin minier et à Lens.

Les deux premières tranches du parc ont été réalisées sur les communes de Santes et de Wavrin. La restauration des milieux naturels et la valorisation des structures du paysage rural constituent le cœur des deux opérations "Nature retrouvée" et "Nature domestiquée". Ces réalisations ont été élaborées en concertation étroite avec les populations et en synergie avec le milieu agricole, dans une démarche écologique et paysagiste inscrite dans une dynamique de développement durable.

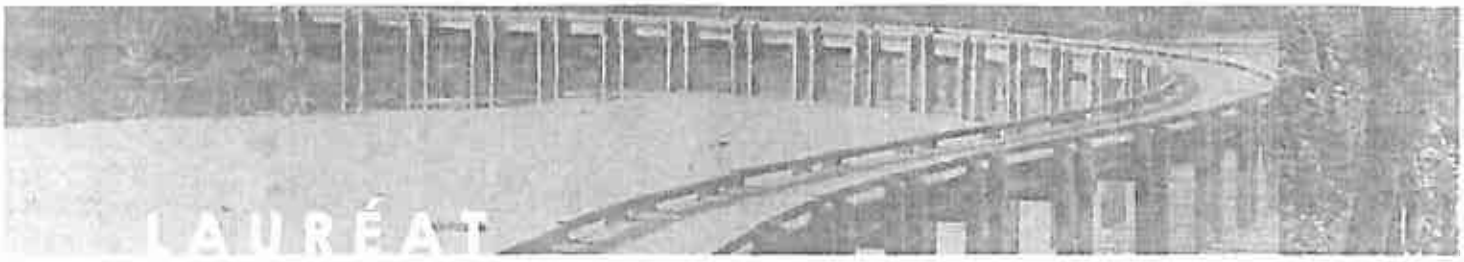
Le parc de la Deûle, c'est :

300 ha de surface d'intervention
2 000 ha d'aire d'influence
40 kilomètres de cheminements
45 000 arbres et arbustes plantés, des kilomètres de clôtures agricoles et de haies vives restaurés
15 hectares de prairies d'élevage restaurés
10 hectares de friches revalorisés en prairies
20 ha de marécages et prairies humides aménagés des lieux d'observation, des sentiers pédagogiques...

Et demain, **750 ha** de surface d'intervention....

Paysage


vers lille
SANTES
WAVRIN
canal de la deûle



24

LE PARC DE LA DEÛLE (LILLE MÉTROPOLE)

Un projet de longue haleine

A la fin des années soixante, l'État lançait le projet d'un grand équipement de loisir pour contribuer à la réhabilitation du paysage entre la métropole lilloise et l'agglomération de Lens. Les riverains, notamment les agriculteurs, rejetaient ce projet, le jugeant trop ambitieux et requérant des surfaces foncières très importantes.

Vingt ans plus tard et dans un contexte différent, le projet ressurgit. Le développement de la métropole lilloise a fait apparaître un déficit en espaces récréatifs et l'agriculture se maintient difficilement dans des zones où s'entremêlent vie urbaine et vie rurale. Les mentalités ont évolué, les préoccupations environnementales et de cadre de vie deviennent prioritaires.

Au début des années quatre-vingt-dix, le projet du Parc de la Deûle est inscrit dans la révision du schéma directeur. Porté par Lille Métropole et les communes de Houplin-Ancoisne, Santes et Wavrin, il est formalisé en 1995 par l'équipe Simon - JNC International. La mission d'auteur de projet pour l'ensemble du parc lui est confiée.

En décembre 1997, le parc est inscrit comme projet majeur au schéma directeur de développement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille. En février 1999, 277 ha font l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Les premiers chantiers sont dès lors engagés.

Territoire aux multiples enjeux

La protection de la ressource en eau

Dès l'origine, le premier enjeu du Parc de la Deûle a été la protection et la valorisation de la ressource en eau potable dans un secteur où les champs captant fournissent un tiers des besoins de la population de la métropole.

Paysage



25





Paysage



LE PARC DE LA DEÛLE, LILLE MÉTROPOLE

La protection et la valorisation des écosystèmes

Bien qu'ignorés, le canal de la Deûle et le canal de Seclin sont porteurs d'une forte identité. Les prairies humides et zones de marais, les « trinquis », les rigoles d'assèchement et fossés, présentent un intérêt écologique latent.

Les bassins de décantation et les dépôts de boues issues du canal sont enrichis d'une végétation pionnière riche en biodiversité. Des plantes rares, une grande variété de champignons et une faune des milieux humides ajoutent à cette diversité, constitutive d'un véritable terroir.

Une meilleure cohérence territoriale

Comme bon nombre de territoires périurbains, cette périphérie lilloise souffrait d'un manque d'identité dû au morcellement de son territoire, à la dispersion du bâti et au manque de hiérarchisation des espaces.

Les villages et hameaux, absorbés dans un processus d'étalement, perdaient leurs caractères. Lentement, cette périphérie s'est transformée en cité dortoir colonisant les campagnes et grignotant les terres agricoles déjà déstructurées. « Paradoxalement, la ville détruit par son extension ce qu'elle recherche : le paysage d'un meilleur cadre de vie ».

Alors que l'urbanisation ignorait la vallée de la Deûle, la réalisation du parc a inversé le regard. Le parc devient un lien entre les territoires habités.

Le concept d'un parc de réseau

Le parc de la Deûle est conçu comme un parc éclaté dans son territoire. À l'opposé d'un parc composé d'une seule entité domaniale, il se déploie en réseau à l'intérieur d'un maillage rural, les coutures dessinées par le parcellaire et les plis du terroir. Pour les concepteurs, il fallait s'intéresser à tous les espaces « désinvestis » par l'urbanisation traditionnelle. Espace tentaculaire, ce parc s'approprie les franges de l'urbanisation et cohabite avec la mosaïque des fonctions périurbaines à la fois urbaines et rurales. C'est une trame dont les mailles accueillent des fonctions sociales, biologiques, économiques et paysagères. Solidaire de son territoire, il ébauche le « redécoupage » de l'espace périurbain.



LAURÉAT

26

LE PARC DE LA DEÛLE : LILLE MÉTROPOLE

Les itinéraires de promenades et ses structures paysagères forment « un espace parc » cohérent. Fréquenté par différentes populations, il devient le terrain d'un nouveau lien social.

Malgré le caractère désordonné de son urbanisation, la périphérie de Lille recèle un fort potentiel

Malgré le caractère désordonné de son urbanisation, la périphérie de Lille recèle un fort potentiel. La redécouverte de la Deûle, colonne vertébrale du parc est à la fois un lien et une composante de l'aménagement et de l'histoire des territoires qu'elle traverse.

Le parc tire parti des potentialités d'évolution des sites, vestiges d'activités plus ou moins polluantes. Il s'agit d'utiliser l'héritage laissé par la trame hydraulique, la morphologie des terres, le parcellaire, les structures paysagères, l'histoire, pour réhabiliter et revaloriser l'espace sans le réinventer.

Pour les concepteurs, les ambitions ont consisté à veiller à ce que le travail des paysagistes ne se voit pas, à relier les bourgs et les différents espaces à la Deûle, épine dorsale du parc, et à faire de ces territoires dégradés des espaces de qualité manifestant une grande exigence environnementale.

Les concepteurs ont développé un projet selon trois thèmes

La « Nature retrouvée »
le site de la Gîte à Fournes

La reconquête de friches industrielles composées de dépôts de boues de Voies navigables de France, de dépôts de pneus, de décharges sauvages a fait l'objet de travaux considérables pour dépolluer le sol, modeler les terrains, valoriser les milieux humides, planter des milliers d'arbres, créer des chemins pour piétons, cyclistes ou cavaliers...

La colline de boues a révélé un patchwork de paysages que le sentier des « hauts de Santes » permet de découvrir. Il surplombe une vallée mi-boisée, mi-prairie composée d'un ensemble de plans d'eau et de zones humides. Le « perchoir », passerelle en bois de 100 m de long, pénètre dans la frondaison des arbres. Il permet de sensibiliser les enfants à la vie dans la canopée. Le site de la Gîte fait l'objet d'un suivi scientifique rigoureux depuis plus de trente ans.



Paysage



30

LE PARC DE LA DEÛLE, LILLE MÉTROPOLE

Il est prévu de créer en 2009 un centre d'interprétation de la faune et de la flore qui aura vocation à favoriser la découverte d'une diversité entretenue pour mieux comprendre la composition et l'évolution des milieux naturels. Un concours international a été lancé à l'automne 2006.

Un « Nature domestiquée » aux Ansereuilles et Wavrin

Le concept de nature domestiquée vise à réconcilier deux mondes : l'urbain et le rural, les espaces de loisirs étant étroitement imbriqués dans les territoires agricoles.

Des prairies d'élevage ont été restaurées, des friches revalorisées en prairies de fauche, le bocage reconstitué, les rigoles d'assèchement redessinées et remises en eau, les clôtures agricoles homogénéisées. Ce parc se veut être un modèle d'évolution des pratiques favorisant les techniques agricoles respectueuses de l'environnement.

Dans ce territoire mi-agricole mi-naturel, l'image d'un parc est donnée par la réalisation de grandes allées structurantes qui relient les villages à la Deûle.

C'est la seule concession des paysagistes à une intervention visible.

Un jardin « Mosaïc » à Haubourdin

Le jardin « Mosaïc » ouvert dans le cadre de Lille 2004 exprime la nature « rêvée ». Il évoque, sur 33 hectares, l'histoire des cultures des communautés qui composent la métropole lilloise.

Un parc réalisé avec les agriculteurs

Parce que les entités « parc/espace agricole » fonctionnent en interdépendance, les agriculteurs sont des acteurs fondamentaux de la gestion du parc qui devient une opportunité pour intégrer leurs activités au tissu périurbain. C'est l'occasion de réfléchir à de nouvelles orientations économiques (vente directe, tourisme rural...) mais aussi de faire évoluer leurs pratiques vers une agriculture plus respectueuse du paysage et de l'environnement. Des conseils et des actions ont été mis en place pour favoriser l'intégration des exploitations agricoles dans le paysage (reconstitution de haies bocagères, clôtures...). Le parc a été conçu



pour permettre aux agriculteurs d'assurer des prestations d'entretien du parc. Cette « agriculture pérenne » est une composante essentielle du parc.

Un vocabulaire commun

Pour que les différents espaces entrent en résonance, un vocabulaire paysager commun a été défini. Des matières, textures et couleurs génériques sont la base de toutes les recompositions.

Ce langage se traduit dans le traitement des fossés, le profilage des talus, la hiérarchie des chemins et le mobilier agricole (clôtures, barrières...). Dans le domaine des composants paysagers, les actions se sont concentrées sur la mise en scène des structures végétales (choix des espèces, utilisation de formes naturelles ou domestiquées, rythmes des plantations...).

Les chemins en sable de Marquise, accompagnés systématiquement de bordures végétalisées régulièrement fauchées sur leur franc-bord, contribuent à l'unicité d'ensemble du parc.

Plus que toute signalétique, ces éléments d'identification aident à construire une image commune et renforcent le sentiment d'appartenance. Cette grammaire du paysage est inscrite dans la Charte du parc de la Deûle.

Un parc conçu en association

Une large consultation a été menée auprès des acteurs politiques, économiques, culturels et sociaux. Des rencontres avec les associations sociales, culturelles, sportives, et des échanges avec les organisations professionnelles ont favorisé la mise en commun des diagnostics, des problématiques et des enjeux. Ce processus a abouti en 2006 à la création du Conseil consultatif métropolitain des usagers regroupant les conseils locaux existants et une trentaine de fédérations ou associations.

L'adhésion sociale est une des clés de réussite de ce parc qui en garantit le respect par les usagers. Ainsi s'est forgée progressivement une vision partagée entre les acteurs de ce territoire, territoire qui ambitionne de devenir le plus grand « jardin collectif » de la métropole, support d'activités multiples : culturelles, sportives, artistiques...



34

LE PARC DE LA DEÛLE, LILLE MÉTROPOLE

Une gestion différenciée

La gestion différenciée a été pensée dès la conception. Appliquée à l'ensemble du parc, elle permet de valoriser progressivement les milieux recréés. Afin de réduire les coûts d'entretien et de préserver la qualité environnementale des sites, les méthodes de gestion sont adaptées en fonction des espaces, de leurs objectifs écologiques et de leurs usages. Un éco-pâturage a été mis en place sur les buttes de Santes.

Et demain ?

Au nord, 150 ha de marais, prairies et peupleraies seront restaurés à Haubourdin et Emmerin. Au sud, à Don et Sainghin en Weppes, des friches seront valorisées.

Avant la fin de la décennie, la liaison entre le faubourg de Béthune et Lens pourrait être achevée et des centaines d'hectares seront accessibles.

Ainsi, le Parc de la Deûle devrait devenir l'un des premiers vastes « espaces de nature aménagée » d'une métropole transfrontalière de plus d'un million et demi d'habitants.

La volonté de changer l'image de la vallée de la Deûle par la reconquête de ses paysages et des milieux naturels permettant aux habitants de se réapproprier leur territoire était l'un des enjeux majeurs du parc.

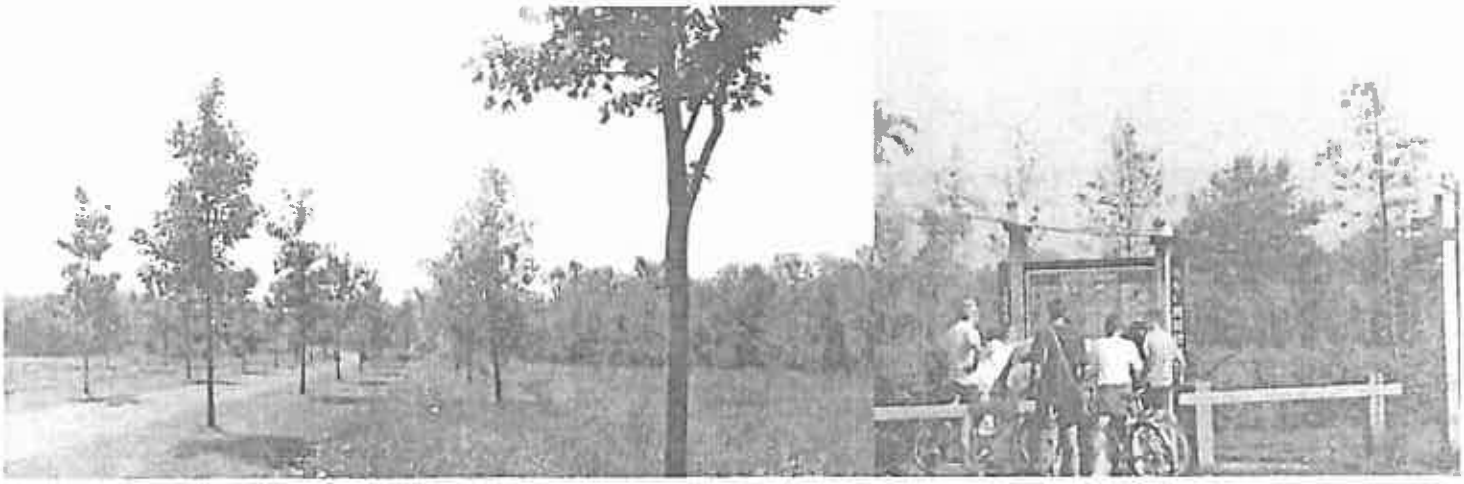
Par sa mixité fonctionnelle et sa capacité à fusionner les intérêts urbains et ruraux, le parc de la Deûle a su répondre à la difficile tâche de recomposition des espaces périurbains.

Il est le résultat de la rencontre d'une maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre déterminées, convaincues et passionnées qui a permis l'émergence formelle du projet.

Cette opération qui s'inscrit dans une politique de long terme, a bénéficié des choix pris par la Communauté urbaine de Lille et mis en œuvre par l'outil de gestion, de concertation et d'animation qu'elle a mis en place : le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole. Cette action repose sur une stratégie baptisée « objectif de métropole verte » qui a pour ambition de réaliser une véritable couronne verte transfrontalière qui devrait, au terme d'une décennie, occuper près de 10 000 ha.

Terrain d'application du développement durable, laboratoire d'idées et lieu d'expérimentation, le parc de la Deûle est une référence pour l'aménagement des parcs de l'ensemble de la métropole lilloise.


LE PARC DE LA DEÛLE, LILLE MÉTROPOLE





LES CANDIDATURES SÉLECTIONNÉES



Ville du Croisic (Loire Atlantique)
Jacques LE BRIS



Ville de La Seyne sur Mer (Var)
agence Alain FARAGOU



Ville de Lorient (Morbihan)
Ronan DESORMEAUX



Le Grand Lyon (Rhône)
Annie Tardivon - In Situ



Ville de Villeurbanne (Rhône)
Guéric PERE – ILEX



Lille Métropole (Nord)
Equipe SIMON - JNC INTERNATIONAL

Ce qui compte dans une action apres dix ans de complicité professionnelle et amicale avec **Pierre DHENIN** *c'est ce qui se passe avant donne envie de le vivre ce qui se passe pendant, constitue une experience dense et rapide pour faire place à l'après qui permet chaque fois de passer joyeusement à autre chose.*
C'est là, une des nombreuses clefs du trousseau de Pierre Dhenin.

Jacques SIMON, Paysagiste

*« **Jacques SIMON** rêve toujours en grand, en sentant l'espace et les matières. Il apporte une sensibilité extrême à la création de mondes insolites, de détournements d'éléments vivants sans jamais les flétrir ou les mépriser. Il emporte l'adhésion et n'a pas de plus grand plaisir que de réaliser avec d'autres. Passionné, indéfiniment. »*

Pierre DHENIN directeur d'Espace Naturel
Lille Métropole

Grand voyageur, passionné de nature, **Jean Noël CAPART** *a apporté au projet Parc de la Deûle son pragmatisme, ses expériences de gestionnaire. Il a su aussi fédérer de nombreuses expertises qui ont fait le socle d'une démarche originale dans laquelle dit-il « le passage du paysagiste doit pouvoir s'oublier complètement au profit d'une nature recomposée... mais plus vraie que nature ! »*

Pierre DHENIN

Curieux de tout ce qui touche à la nature, ayant beaucoup voyagé, **Yves HUBERT** *a la difficile tâche de traduire sur le papier les impulsions de* **SIMON**, *l'expérience gestionnaire de* **CAPART** *et les volontés du maître d'ouvrage enrichies par le débat d'idees permanent avec les associations et les usagers qu'est encore aujourd'hui le quotidien du Parc de la Deûle. Ses convictions, sa fermeté mais aussi son sens de l'écoute ont permis de sortir un projet... après 20 ans de doute.*

Pierre DHENIN

Brochure réalisée par le Ministère de l'Ecologie
et du Développement durable/Direction de la nature et des paysages
À partir du dossier de candidature

Conception graphique : www.forcemotrice.com/décembre 2006

Crédit photos : Espace naturel Lille Métropole ; Laurent Mignaux/MEDD

imprim'vert - papier 100 % recyclé, certificats Ange Bleu Ral UZ 14 Emas Iso 1400